

**Transgene S.A**

Assemblée générale mixte du 22 mai 2019

Dix-septième résolution

**Rapport des commissaires aux comptes sur l'autorisation d'attribution  
d'actions gratuites à émettre**

**GRANT THORNTON**  
Membre français de Grant Thornton International  
Cité internationale  
44, quai Charles-de-Gaulle  
C.S. 60095  
69463 Lyon cedex 06  
S.A. au capital de € 2.297.184  
632 013 843 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles

**ERNST & YOUNG et Autres**  
Tour First  
TSA 14444  
92037 Paris-La Défense cedex  
S.A.S. à capital variable  
438 476 913 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles

## **Transgene S.A**

Assemblée générale mixte du 22 mai 2019

Dix-septième résolution

### **Rapport des commissaires aux comptes sur l'autorisation d'attribution d'actions gratuites à émettre**

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par l'article L. 225-197-1 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'autorisation d'attribution d'actions gratuites à émettre au profit des dirigeants sociaux et des membres du personnel salarié de votre société ou de certaines catégories d'entre eux, ainsi qu'aux membres du personnel salarié des sociétés ou des groupements d'intérêt économique liés à votre société, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer. Le nombre total d'actions susceptibles d'être attribuées au titre de la présente autorisation ne pourra excéder 2.000.000 d'actions.

Votre conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport, de l'autoriser pour une durée de trente-huit mois à attribuer des actions gratuites à émettre.

Il appartient au conseil d'administration d'établir un rapport sur cette opération à laquelle il souhaite pouvoir procéder. Il nous appartient de vous faire part, le cas échéant, de nos observations sur les informations qui vous sont ainsi données sur l'opération envisagée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à vérifier que les modalités envisagées et données dans le rapport du conseil d'administration s'inscrivent dans le cadre des dispositions prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données dans le rapport du conseil d'administration portant sur l'opération envisagée d'autorisation d'attribution d'actions gratuites.

Lyon et Paris-La Défense, le 30 avril 2019

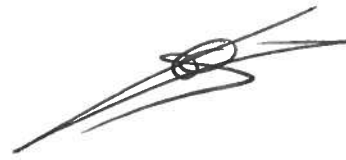
Les Commissaires aux Comptes

GRANT THORNTON  
Membre français de Grant Thornton International



Françoise Méchin

ERNST & YOUNG et Autres



Cédric Garcia